

# Le secteur non marchand toujours gros pourvoyeur de contrats aidés

**Les contrats aidés initiés par le plan de cohésion sociale sont en baisse de 1 760 personnes en 2008.**

**Seules les entrées sous contrat d'avenir sont en progression.**

**La part des emplois aidés dans le secteur non marchand continue d'augmenter.**

**E**n 2008, 8 390 personnes sont entrées ou ont renouvelé la convention les liant aux dispositifs des contrats aidés initiés par le plan de cohésion sociale en 2005. Elles étaient 10 150 l'année précédente.

## Ralentissement des signatures de conventions au cours de l'année 2008

Au cours de l'année 2008, 3 560 personnes ont ainsi débuté ou prorogé un contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE), 2 900 un contrat

d'avenir (CAV), 1 380 un contrat insertion - revenu minimum d'activité (CI-RMA) et 550 un contrat initiative emploi (CIE). La baisse des entrées dans ces dispositifs est de 1 760 sur l'année.

Seules, les entrées sous CAV sont en progression. Après une augmentation des conventions de 960 personnes en 2007, la croissance du recours à ce type de contrat continue en 2008 avec 335 entrées supplémentaires.

En parallèle, la baisse observée en 2007 pour les contrats d'accompagnement à l'emploi se poursuit avec -1 620 personnes en 2008.

Les adhésions en contrats insertion - revenu minimum d'activité baissent de 250 personnes en 2008, alors qu'elles avaient augmenté de 240 entrées en 2007.

Enfin, les contrats initiative emploi continuent à chuter : -220 contrats conclus en 2008 (-29 %) après l'année 2007 où le recours à ce dispositif avait diminué de plus de la moitié (-870 contrats).

## Part des emplois aidés du secteur non marchand toujours en progression

Les emplois aidés du secteur non marchand (CAV et CAE) représentent plus des trois quarts de l'ensemble des contrats aidés. Cette part se conforte depuis 2006.

Les contrats CAV représentent 35 % de l'ensemble des contrats aidés conclus ou renouvelés pour 2008. Leur part s'affirme : elle gagne 20 points en 2 ans. C'est dans le département du Haut-Rhin que cette mesure a été le plus fortement mobilisée, et ce, depuis sa création. En 2008, ce département a conclu ou renouvelé 1 600 contrats contre 1 300 pour le département du Bas-Rhin.

Les signataires, lors de leur première conclusion de convention, sont à une faible majorité des femmes (53 %) ; la tranche d'âge des 26-49 ans est la plus représentée (78 %), contre 14 % pour les 50 ans et plus

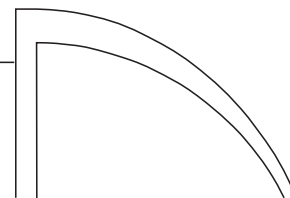
Entrées et renouvellement des contrats aidés

	2006			2007			2008 (p)		
	Bas-Rhin	Haut-Rhin	Alsace	Bas-Rhin	Haut-Rhin	Alsace	Bas-Rhin	Haut-Rhin	Alsace
Contrat initiative emploi	1 083	567	1 650	436	341	777	331	224	555
Contrat insertion - revenu minimum d'activité*	791	599	1 390	915	719	1 634	755	628	1 383
Contrat d'accompagnement dans l'emploi	3 439	2 294	5 733	3 178	2 000	5 178	2 151	1 405	3 556
Contrat d'avenir	749	855	1 604	1 183	1 380	2 563	1 313	1 585	2 898
<b>Ensemble</b>	<b>6 062</b>	<b>4 315</b>	<b>10 377</b>	<b>5 712</b>	<b>4 440</b>	<b>10 152</b>	<b>4 550</b>	<b>3 842</b>	<b>8 392</b>

(p) données provisoires arrêtées au 01/04/2009

\* comprend CI - RMA État et CI - RMA Conseils généraux

Source : CNAVSEA - Traitement Dares et Drees



et 8 % pour les moins de 26 ans. La part des jeunes est identique pour les deux départements alors que la part des seniors passe de 16 % dans le Bas-Rhin à 12 % dans le Haut-Rhin. Près de 80 % des bénéficiaires ont un niveau de formation au plus égal au CAP-BEP (pour l'ensemble de la population alsacienne, cette part est de 66 %), et 21 % d'entre eux sont titulaires au moins du baccalauréat, contre 34 % pour la population totale. Pour les moins de 26 ans, la part des plus diplômés atteint 29 %.

Les allocataires du RMI représentent 69 % de l'ensemble des entrées, suivis des allocataires de l'ASS pour 24 %. Les salariés sont dans leur grande majorité inscrits à Pôle emploi et l'ancienneté de leur inscription

est supérieure à 2 ans pour 38 % d'entre eux. Enfin, 72 % des salariés sont employés par des associations-fondations et 12 % par des établissements publics d'enseignement. Les métiers les plus souvent exercés sont : ouvrier (23 %), agent administratif (22 %) et personnel de service des collectivités (22 %).

### Contrat d'accompagnement dans l'emploi

Les contrats sous CAE sont les plus fortement mobilisés dans l'arsenal des contrats aidés, ils représentent 42 % du total avec 3 560 entrées en 2008. Cependant, leur part ne fait que s'amoinrir depuis 2006 perdant ainsi 13 points sur la période.

Les signataires, lors de leur première inscription, sont principalement des femmes (70 %). La répartition des inscriptions par tranche d'âge est relativement homogène : 29 % ont moins de 26 ans, 37 % ont entre 26 et 49 ans et 34 % ont 50 ans et plus. Cependant, dans le Bas-Rhin, la part des 26-49 ans est plus importante (40 %) que dans le Haut-Rhin (32 %). Les détenteurs d'un CAP-BEP constituent 44 % des nouveaux entrants dans le dispositif, et 49 % pour les moins de 26 ans.

Les salariés sont dans leur grande majorité, à plus de 90 %, inscrits à Pôle emploi et l'ancienneté de leur inscription est pour 36 % d'entre eux supérieure à 2 ans, mais de moins de 6 mois (22 %).

60 % des salariés sont employés dans des associations-fondations,

**Caractéristiques des entrées initiales 2008 selon le type de contrats aidés (en %)**

	Contrat d'avenir	Contrat d'accompagnement dans l'emploi	Contrat insertion - revenu minimum d'activité* (ASS-API-AAH)	Contrat initiative emploi
<b>Nombre total d'entrées initiales</b>	<b>1 400</b>	<b>1 711</b>	<b>323</b>	<b>555</b>
Hommes	46,9	30,0	63,2	57,5
Femmes	53,1	70,0	36,8	42,5
Moins de 26 ans	7,6	29,0	3,4	44,1
26 à 49 ans	78,4	37,1	73,4	8,6
50 ans et plus	14,0	33,9	23,2	47,3
Niveau de formation				
Aucun diplôme et brevet des collèges	37,6	29,5	21,4	18,5
BEP-CAP	41,1	44,0	49,9	53,2
Baccalauréat général, technologique ou professionnel	11,8	15,6	17,6	16,8
Diplômes d'études supérieures	9,5	10,9	11,1	11,5
Inscription à Pôle emploi	92,9	94,2	98,1	85,9
dont ancienneté d'inscription de :				
moins de 6 mois	20,8	22,1	11,6	41,5
6 mois à 11 mois	17,5	16,0	15,1	20,7
12 mois à 23 mois	23,8	25,8	22,3	21,0
de 24 mois et plus	37,9	36,1	51,0	16,8
* CI-RMA hors revenu minimum d'insertion				
ASS : allocation de solidarité spécifique, API : allocation de parent isolé, AAH : allocation aux adultes handicapés				

Source : CNASEA - Traitement Dares

17 % dans des établissements publics d'enseignement et 11 % dans des établissements sanitaires publics. Les emplois les plus fréquemment occupés sont des emplois de service à la personne (31 %) et des emplois d'agent administratif (18 %).

### Baisse des contrats aidés dans le secteur marchand

Les emplois aidés du secteur marchand (CIE et CI-RMA) représentent près du quart du total des emplois aidés.

Les contrats en CI-RMA, avec 1 380 entrées en 2008 représentent 71 % des contrats mobilisés par les entreprises du secteur privé, 970 signatures ont concerné les allocataires du RMI et 410 les bénéficiaires des allocations ASS-API-AAH. Les descriptions des entrants dans le dispositif ne concernent que ces derniers.

Les nouveaux bénéficiaires sont des hommes pour 63 % des entrées. Si les jeunes représentent une part minime (3 %), les seniors sont 23 %. La tranche d'âge des 26-49 ans regroupe 74 % des inscrits. Dans cette catégorie de salariés, les bénéficiaires de l'ASS représentent la plus grande part des entrées (91 %).

Les emplois se trouvent plus fréquemment dans les secteurs d'activité des services aux entreprises (24 %), du commerce (24 %), de l'hôtellerie restauration (15 %) et de l'industrie (11 %). Dans le département du Haut-Rhin, les emplois dans les services aux entreprises constituent près du tiers de l'ensemble des entrées de l'année. Enfin, près

**Le CAV - contrat d'avenir** est un contrat destiné aux bénéficiaires de minima sociaux (RMI, API, AAH ou ASS). Les emplois visés par ce contrat doivent répondre à des besoins collectifs non satisfaits. Les employeurs sont de fait des collectivités territoriales, des associations de droit privé à but non lucratif, des structures d'insertion par l'activité économique ou des personnes morales de droit privé chargées de la gestion d'un service public.

**Le CAE - contrat d'accompagnement** dans l'emploi est un contrat de travail à durée déterminée destiné à faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi. Les services de Pôle emploi sont chargés de la prescription de ce contrat. Tout comme pour le CAV, les employeurs de contrats CAE appartiennent au secteur non marchand.

**Le contrat CI-RMA - contrat insertion - revenu minimum d'activité** vise à faciliter l'insertion professionnelle des allocataires du RMI, de l'ASS, de l'API et de l'AAH qui rencontrent des difficultés particulières d'accès à l'emploi. Tous les employeurs affiliés au régime d'assurance chômage peuvent conclure des CI-RMA.

**Le CIE - Contrat Initiative Emploi** s'adresse aux personnes sans emploi, inscrites ou non, sur les listes de demandeurs d'emploi. Ce contrat ouvre droit pour l'employeur à une prise en charge d'une partie du coût de l'embauche, et pour le salarié embauché, à un accompagnement, une formation, autant que de besoin.

de 70 % des entrants sont employés dans des établissements de moins de 10 salariés.

(16 %), la construction (14 %) et enfin l'industrie (13 %). Les entrées s'effectuent en majorité (60 %) dans des établissements de moins de 10 salariés.

### Le contrat initiative emploi

Ce type de contrat a fortement diminué notamment du fait de la réduction des moyens financiers pour cette mesure. En 2008, il ne concerne plus que 555 entrées contre 1 650 en 2006.

Les entrées de l'année concernent pour 57 % d'entre elles des hommes. Elles visent un public jeune (44 % de l'ensemble) ou de seniors (47 %). Les diplômes les plus fréquemment possédés sont CAP-BEP pour 53 % des bénéficiaires (58 % pour les entrées de jeunes de moins de 26 ans). Dans 86 % des cas, le nouvel embauché était inscrit à Pôle emploi ; l'ancienneté d'inscription était, pour 42 % d'entre eux, de moins de 6 mois. Enfin, c'est le secteur du commerce qui a enregistré le plus d'entrées (21 %), puis l'hôtellerie restauration

Le ralentissement des entrées dans les dispositifs de contrats aidés, reflète le ralentissement du nombre de salariés bénéficiaires de ce type de contrat. Ainsi, à la fin du 4<sup>e</sup> trimestre 2008, 5 225 personnes étaient salariées sous ce type de contrat contre 6 260 l'année précédente. Cependant, les évolutions diffèrent selon le contrat mobilisé : hausse du nombre de salariés sous contrat CIE et CAV, baisse du nombre de salariés sous CAE et CI-RMA.

■  
**Annie ÉBRO**

Direction régionale du travail,  
de l'emploi  
et de la formation professionnelle